

17 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 avril 2008, complété par un courrier du 17 avril, la société par actions simplifiée Financière de Champlain (3, rue de La Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 avril 2008, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 10% du capital et 5% des droits de vote de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et détenir 319 570 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,99% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 6 872 993 droits de vote.